

Chargé(e) de mission bois-énergie

Offre de poste

1. Contexte

Les Communes forestières des Alpes de Haute Provence (statut associatif) ont pour vocation de représenter, conseiller et accompagner les élus sur l'ensemble des questions liées la forêt, à sa gestion et ses activités induites. L'association s'est engagée en 2005 pour le développement du bois énergie afin de répondre aux enjeux de la maîtrise des coûts de chauffage, de la valorisation des forêts du département, de la relocalisation de l'emploi et du développement des énergies renouvelables.

Cette implication s'articule notamment autour d'une animation des acteurs et maîtres d'ouvrage en vue du développement des installations de chauffage collectif et automatique au bois. Elle est le relais local de la Mission Régionale Bois Energie (<http://www.ofme.org/bois-energie>).

2. Définition du poste

Le(a) chargé(e) de missions, en lien direct avec l'équipe d'animation de la Mission Régionale Bois Energie portée par l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières, devra mener à bien les missions suivantes :

1. **Promotion/Sensibilisation/Formation** des élus et techniciens des collectivités afin de faire émerger des projets concrets. Un démarchage auprès de nouvelles cibles sera demandé.
2. **Identification du potentiel de développement du bois-énergie** : des objectifs ambitieux de développement du bois-énergie pour 2020 ont été définis par les partenaires. Afin de les atteindre, il est nécessaire de travailler sur la définition de ces axes de travail (identification du potentiel et des freins au développement du bois énergie et la recherche de nouveaux vecteurs d'utilisation du bois énergie en région) ;
3. **Accompagnement** des porteurs de projet de l'émergence de l'idée à la réalisation de la chaufferie bois. Les chaufferies qui seront mises en route devront être des modèles pour les futurs maîtres d'ouvrages. L'accompagnement est donc primordial pour parvenir à cet objectif et éviter les contres références : réalisation de notes d'opportunités, suivi des études de faisabilité, en coordination avec les maîtres d'ouvrages et les bureaux d'études.
4. **Sécurisation de l'approvisionnement** des chaufferies en favorisant un approvisionnement à partir des bois issus des forêts du département. Dans la phase de démarrage de la filière, la question de l'approvisionnement est récurrente. Il est important de rassurer les maîtres d'ouvrages sur les quantités et la qualité du combustible.

5. **Suivi des installations en fonctionnement :** Le(a) chargé(e) de mission assurera un suivi des installations en fonctionnement et sera chargé d'alimenter la base de données régionale (saisie des informations dans la base de données).

Ces missions sont contractualisées jusqu'au 31 décembre 2013. Des discussions sur une évolution de la Mission Régionale Bois Energie sont en cours. Le(a) chargé(e) de mission devra s'engager dans ces discussions, et travailler, en lien avec l'Union régionale et les autres associations départementales, au développement d'éventuelles nouvelles missions.

Au terme des ces échanges, une évolution des missions et du plan d'actions est possible pour l'année 2014. Il est attendu du (de la) chargé(e) de missions une adaptation au nouveau contexte en étant force de proposition.

3. Profil, compétences, motivations et savoir faire attendus

- Bac +2 minimum, aménagement du territoire/foresterie. Une expérience dans un de ces domaines sera un plus ;
- Forte motivation pour les enjeux environnementaux et l'action locale envers les élus ;
- Bonne connaissance de l'organisation des collectivités publiques et de l'associatif ;
- Capacités d'animation, de communication et de dialogue, notamment en direction des collectivités ;
- Aptitude au travail en réseau, réactivité, sens de l'organisation, autonomie indispensable ;
- Aptitude à la conduite de projets multi – partenaires ;
- Capacité d'adaptation et de formation personnelle.

4. Conditions

Localisation : Digne (Alpes de Haute Provence) susceptible d'évoluer en 2014.
Type de contrat : CDI à temps complet (35 h)
Prise de fonction : Dès que possible
Rémunération : A définir en fonction des compétences et expériences
Zone d'intervention : Permis B et voiture personnelle exigés

Dossier de candidature :

Lettre de motivation à l'attention de « Monsieur le Président des Communes forestières des Alpes de Haute Provence » + CV à adresser uniquement par mail

contact04@communesforestieres.org

Date limite de dépôt des candidatures : 23 août 2013

Entretiens prévus le : 2 septembre 2013

Communes forestières Alpes de Haute Provence, juillet 2013